

Prendre aux pauvres, donner aux riches

20 décembre 2007



« La France dont je rêve est une France qui ne laisse tomber personne, une France qui est comme une famille où le plus faible, le plus vulnérable, le plus fragile a droit à autant d'amour, autant de respect, autant d'attention que le plus fort. »

Ainsi s'exprimait Nicolas Sarkozy au soir du 22 avril, premier tour de l'élection présidentielle. Il avait, mieux que Ségolène Royal, analysé l'état de la société française, d'où son élection quinze jours plus tard. Ses premiers mois d'exercice sont en contradiction à peu près complète avec ses déclarations de campagne. Les mesures prises depuis l'été consistent à prendre au plus faible pour donner au plus fort. Plus exactement, donner aux riches et ensuite récupérer l'argent des pauvres. Les annonces récentes sur le pouvoir d'achat n'y changent rien.

Donner aux riches d'abord. La loi en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat (dite Tepas) comporte au minimum 7 milliards d'euros de baisses d'impôt pour les plus aisés, l'équivalent des deux tiers du budget annuel de l'enseignement supérieur. Cela sans considérer le volet concernant les heures supplémentaires, qui profite théoriquement à tous les salariés en proportion de leurs revenus. Au titre de la loi votée cet été, 1 000 contribuables dont la fortune est supérieure à 15,5 millions d'euros profiteront chacun d'une baisse d'impôt de 270 000 euros (bouclier fiscal), selon le rapport du député (UMP) Gilles Carrez. Lui-même note que les frais de succession au décès d'un conjoint d'un couple avec deux enfants disposant d'une fortune de 1,5 million d'euros seront réduits de 72 000 euros. Un couple peut désormais céder à ses trois enfants 900 000 euros de patrimoine tous les six ans sans payer de droits. L'impôt sur les successions est, en pratique, supprimé en France. D'autres mesures ont été prises depuis cet été, de moindre ampleur mais tout aussi inégalitaires. Comme l'instauration du prélèvement libérateur sur les dividendes (les revenus des actions). Les contribuables les plus aisés pourront opter pour un taux d'imposition de 29 % (18 % de prélèvement libérateur et 11 % de prélèvements sociaux) contre 40 % pour la tranche supérieure de l'impôt sur le revenu. La mesure va profiter à 50 000 contribuables qui touchent plus de 25 000 euros de dividendes annuels. Même un député UMP, Jérôme Chartier, s'est opposé à cette « augmentation du pouvoir d'achat des Français les plus riches »...

Prendre aux pauvres ensuite. Les comptes publics sont déficitaires et notre pays endetté : ces largesses fiscales doivent être financées. Le second temps de l'action présidentielle consiste à reprendre, miette par miette, ce qui a été dépensé. Au premier janvier prochain, une franchise s'appliquera sur les dépenses maladie sans prise en compte des revenus. Les plus modestes y seront de leur poche de 50 euros l'an. A la mi-novembre, la ministre de la Justice, Rachida Dati, a annoncé qu'elle envisageait la mise en place d'un forfait - dont le montant n'est pas encore déterminé - pour les personnes démunies bénéficiant de l'aide juridictionnelle, ceux qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat. Enfin, 780 000 foyers, principalement des personnes âgées démunies, auraient dû acquitter 118 euros de redevance audiovisuelle l'an prochain alors que, jusqu'à présent, elles en étaient exonérées. Conséquence de la réforme décidée en 2004 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Economie, qui reliait cette taxe aux impôts locaux dont les conditions d'exonération ne sont pas semblables. Compte tenu de son impopularité, le président a annoncé in-extremis que cette mesure ne serait pas appliquée en 2008.

Demain, il y a fort à parier qu'un prélèvement bien plus large, qu'il s'agisse d'une forme de TVA (« sociale »...) ou de cotisation sur les salaires viendra compenser les largesses accordées aux plus aisés depuis maintenant 7 ans. Des dizaines de milliards d'euros ont été gaspillés. Non seulement de façon injuste, mais ils n'ont eu pour seul effet sur l'économie que de grossir l'épargne des catégories les plus favorisées...

L'ensemble de ces mesures qui frappent les pauvres semblent, pour l'heure, symboliques. Quoique pour une personne âgée démunie, 168 euros de redevance et de franchise de soin, c'est loin d'être négligeable. On se ravise aujourd'hui que les catégories populaires se plaignent d'un trop faible pouvoir d'achat. Mais les caisses sont vides, et les mesures ne peuvent être à la hauteur. Les conséquences de cette politique sont désastreuses. Le Président a été élu sur la base d'un nouveau contrat, dépassant les clivages, mais il continue la politique des gouvernements précédents. L'empressement à aider les riches a comme contrepoint la lenteur prise pour mettre en œuvre des mesures destinées à réduire la pauvreté.

La gauche a tort de se réjouir du crédit de plus en plus entamé d'un chef de l'Etat contraint à la gesticulation permanente. C'est une courte vue politique. L'hypocrisie qui consiste, dans tous les milieux, à faire semblant de ne pas voir que l'effort demandé à tous est la contrepartie de cadeaux destinés aux plus favorisés (rebaptisés « classes moyennes supérieures ») a d'immenses conséquences. L'action politique dans son ensemble en sort décrédisée auprès de larges fractions de la population. Tous ceux qui soutiennent cette politique et la mettent en œuvre sont responsables de cette situation. Ils contribuent de facto à alimenter le ressentiment social, le populisme et la course-poursuite aux extrêmes.

Texte actualisé d'un article publié par Libération le 18 décembre 2007.

Photo / © Kati Molin

Emplacement :

[Accueil](#) > [Articles](#) > [Points de vue](#) >

Adresse de cet article : <https://www.inegalites.fr/Prendre-aux-pauvres-donner-aux-riches>